



Département des Forêts

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**ÉVALUATION DES RESSOURCES
FORESTIERES MONDIALES 2010**

RAPPORT NATIONAL

GUINEE-BISSAU

FRA2010/087
Rome, 2010



Le Programme d'évaluation des ressources forestières

Les forêts gérées durablement ont de nombreuses fonctions socioéconomiques et environnementales particulièrement importantes à l'échelle mondiale, nationale et locale; elles jouent également un rôle crucial dans le développement durable. La possibilité de pouvoir disposer d'information fiable et à jour sur l'état des ressources forestières – non seulement par rapport à la superficie forestière et son changement mais aussi par rapport à des variables telles que le matériel sur pied, les produits forestiers ligneux ou non ligneux, le carbone, les aires protégées, l'utilisation des forêts à des fins récréatives ou à d'autres fins, la diversité biologique et la contribution des forêts aux économies nationales – est essentielle pour les processus de décision des politiques et des programmes forestiers ainsi que du développement durable, et ce à tous les niveaux.

À la demande de ses États membres, la FAO suit régulièrement l'évolution des forêts du monde, ainsi que leur gestion et utilisation, par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) a été demandée par le Comité des forêts de la FAO en 2007. Elle sera basée sur un processus exhaustif d'établissement de rapports nationaux et sera complétée par une enquête mondiale par télédétection. L'évaluation portera sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts comprenant des variables relatives aux cadres politiques, juridique et institutionnel. FRA 2010 entend également contribuer au suivi de la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Objectif de biodiversité de 2010 de la Convention sur la diversité biologique. La publication des résultats est prévue pour 2010.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est coordonné par le Département des forêts au siège de la FAO à Rome. La personne de référence est:

Mette Løyche Wilkie
Forestier principal
FAO Département des forêts
Viale delle Terme di Caracalla
Rome 00153, Italie

Courriel: Mette.LoycheWilkie@fao.org

Les lecteurs peuvent également écrire à: fra@fao.org

Pour plus d'informations sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, veuillez consulter: www.fao.org/forestry/fra

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La collection de Documents de travail de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) vise à refléter les activités et les progrès du Programme de FRA de la FAO. Les documents de travail ne sont pas des sources d'information faisant autorité – ils ne traduisent pas la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO (www.fao.org/forestry/fr) pour avoir accès à des informations officielles.

La collection de Documents de travail de FRA est une tribune importante pour la diffusion rapide d'informations sur le programme de FRA. Pour signaler d'éventuelles erreurs dans les documents de travail ou fournir des commentaires pour en améliorer la qualité, les lecteurs sont priés d'écrire à fra@fao.org.

Table des matières

1	TABLEAU T 1 ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES.....	5
2	TABLEAU T2 – REGIME DE PROPRIETE ET DROITS DE GESTION DES FORETS	13
3	TABLEAU T3 – DESIGNATION ET GESTION DES FORETS	16
4	TABLEAU T4 – CARACTERISTIQUES DES FORETS	19
5	TABLEAU T5 – ÉTABLISSEMENT DES FORETS ET REBOISEMENT	22
6	TABLEAU T6 – MATERIEL SUR PIED.....	23
7	TABLEAU T7 – BIOMASSE	30
8	TABLEAU T8 – STOCK DE CARBONE	32
9	TABLEAU T9 – INCENDIES DE FORET	35
10	TABLEAU T10 – AUTRES PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTE ET VITALITE DES FORETS	35
11	TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS ET VALEUR DU BOIS EXTRAIT	36
12	TABLEAU T12 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET VALEUR DES PFNL EXTRAITS	38
13	TABLEAU T13 – EMPLOI	39
14	TABLEAU T14 – CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE (GUINEE BISSAU).....	40
15	TABLEAU T15 – CADRE INSTITUTIONNEL	42
16	TABLEAU T16 – FORMATION ET RECHERCHE	44
17	TABLEAU T17 – RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES ET DEPENSES	46

Rédaction du rapport et personne de référence

Le présent rapport a été rédigé par:

Nom (NOM DE FAMILLE, Prénom)	Institution / adresse	Courrier électronique	Téléphone	Tableaux
Antonio Gomes Da Silva Directeur Service Ressources Forestières	DGFF-Guinée- Bissau	Adasilva1955@hotmail.com	2456605614 2457205812 2455804824	

1 Tableau T 1 Étendue des forêts et des autres terres boisées

1.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées (ATB)	Terres n'entrant pas dans la catégorie «forêt», couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
Autres terres dotées de couvert d'arbres (sous-catégorie de «autres terres»)	Terres entrant dans la catégorie «autres terres», couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

1.2 Données nationales

1.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
SCET INTERNATIONAL. 1978 Potentialités agricoles, forestières et pastorales – 3 volumes.	E	Surfaces forestières Type de végétation Etat de la dégradation Volume en bois d'œuvre, de service et de chauffe Volume par espèces Fréquence Structure des peuplements	1976	- Carte d'occupation des sols au 1/200.000 en 2 coupures est et ouest; - Carte de vocation des sols au 1/200.000 en 2 coupures est et ouest; Ces cartes ont été réalisées à partir de l'exploitation de photographies au 1/100.000 prises en janvier 1976 par l'Institut Géographique National : Carte forestière au 1/500.000 Carte des infrastructures au 1/500.000; Carte des actions prioritaires au 1/500.000 Ces cartes constituent de très bons documents sur l'occupation des sols, mais les données ayant servi à les établir datent de 1976 et d'importants changements ont été

				observés depuis.
ATLANTA CONSULT. 1985. Inventaire et classement des Forêts de Guinée-Bissau. 2 volumes.	E	Surfaces forestières Type de végétation Etat de la dégradation Volume en bois d'œuvre, de service et énergie Volume par espèces Fréquence Structure des peuplements	1982	- Carte d'utilisation du sol au 1/100.000 en 37 coupures; - Carte des formations végétales au 1/100.000 en 37 coupures; Ces cartes résultent de l'interprétation de données satellitaires LANDSAT MSS (résolution 80 m environ) et d'un échantillonnage de photographies aériennes (950) stéréoscopiques qui ont été prises par les experts lors de survols systématiques de certaines régions en 1982. Bien que récents, ces documents présentent l'inconvénient d'être édités en 37 coupures. Pour avoir une vision d'ensemble du pays.
CIRAD forêt. 1992. Evaluation des surfaces forestières en Guinée-Bissau : Programme d'Action Forestier Tropical (PAFT)	M	Surfaces forestières Type de végétation Etat de la dégradation Volume en bois d'œuvre, de service et d'énergie Volume par espèces Fréquence Structure des peuplements	1987 et 1990	Méthodologie rapide d'évaluation des superficies basée sur l'analyse visuelle des images satellites disponibles, (LANDSAT 5 TM et SPOT), et sur un planimétrie par grille de points. Quatre scènes LANDSAT 5 TM ont été commandées: 203 051 du 15/12/87 (Nord-est) 203 052 du 15/12/87 (Sud-est) 204 051 du 28/11/90 (Nord-Ouest) 204 052 du 28/11/90 (Sud-ouest) Chaque scène a été reproduite sous forme d'une composition colorée au 1/200.000. Une grille de points centimétrique sur film a été superposée aux compositions colorées et chaque point (1 cm ²), représentant une unité de 400 ha, a été interprété et comptabilisé.
PLAN DIRECTEUR FORESTIER NATIONAL 1992. Analyse de la situation, programme d'action et stratégie politique forestière.		Plan d'action forestier tropical novembre 1992		Généralités Occupation de l'espace et utilisations des sols Rôle de l'environnement et des ressources naturelles dans l'économie.

1.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêt Dense Sèche	Premier ensemble au sud du pays qui fait partie des formations forestières fermées (closed Forest formations) selon la nomenclature de la Réunion de Yangambi de 1956 et NHCf selon la classification de la végétation de 1981 de la FAO. Elle comprend la forêt guinéenne sub-humide dense. Forêt fermée (densité du couvert > 90%) et présentant 3 strates principales : - une strate supérieure de 30 à 40 m (Chlorophora regia...) - une strate moyenne de 20 à 30 m - Une strate inférieure de 5 à 10 m

	Nombreuses lianes et graminées rares
Forêt dense sèche dégradée	Forêt guinéenne sub-humide dégradée (Forêt sub-humide). Cette formation ressemble à la forêt dense sèche mais elle n'a pas de strate supérieure et a une dimension de couronne des arbres de la strate moyenne plus réduite. Pas de graminées.
Forêt dense sèche de transition	Mosaïque d'îlots de forêt dense sèche, associés avec des îlots de forêt sèche, plus ou moins dégradée et à strate graminéenne bien développée.
Forêt Claire dense	Second ensemble, de plus grande extension, est intégré aux formations mixtes forestières et graminéennes; (NHC/NHO pour la classification FAO). Elles mesurent de 10 à 20 mètres de hauteur et leur densité de couronne est au minimum de 50%. Le sous-bois constitue une seconde strate entre 3 et 5 mètres. Présence d'une strate continue de graminées hautes (1.5 à 2 m de hauteur). Espèces caractéristiques: <i>Bombax costatum</i> , <i>Cordyla africana</i> , <i>Daniellia oliveri</i> ...
Forêt claire dégradée	Forêt sèche). Cette formation est identique à "forêt claire dense" d'un point de vue floristique, mais elle est moins dense (densité du couvert de 10 à 50%) et une strate herbacée plus importante
Savane	Cette définition inclut : - Les savanes arborées (densité du couvert forestier de 10 à 50%) et une strate herbacée dominante - des savanes boisées sur sables de densité de couvert <10% et sur bush littoral (de type "buissons et arbustes)
Palmeraie	inclut : - des peuplements denses (densité de couvert >60%) souvent presque purs d' <i>Elaeis guineensis</i> - des peuplements moins denses (10 < d < 60%) sous forme mélangé
Mangrove	Il existe : - des mangroves hautes (10 mètres de haut) avec <i>Rhizophora</i> sp. - des mangroves basses (<5 mètres de hauteur) avec <i>Rhizophora</i> sp. et <i>Avicennia</i> sp. qui constituent l'essentiel des surfaces.
Forêt ripicole	Forêts galeries : Formations forestières denses qui bordent les cours supérieurs des fleuves et rivières.

1.2.3 Données de base

Estimation CIRAD-Forêt (1992) des superficies forestières (1987 à l'Est; 1990 à l'Ouest, année de référence 1990)

Région	Superficies (ha)									
	Forêt dense sèche (Forêt subhumide)			Forêt claire (Forêt sèche)		Savane	Palmeraie	Mangrove	Forêt ripicole	Total
	Dense	Dégradée	Transition	Dense	Dégradée					
Bolama	3 200	6 400		14 000	11 200	44 000	15 600	41 600		136 000
Biombo					400	8 000	1 600	22 400		32 400
Cacheu				3 600	31 200	94 400	41 200	90 800	400	261 600
Gabú				17 600	268 800	418 000			64 800	769 200
Quínara	23 600	16 000		23 600	38 800	58 400	5 600	22 800	5 600	194 400
Bafatá		400	8 400	49 200	234 000	137 600	6 800		8 000	444 400
Oio				69 600	144 000	126 800	8 800	10 000	6 800	366 000
Tombali	63 600	39 600	11 600	12 000	18 800	38 800	400	60 800	7 600	253 200
Total	90 400	62 400	20 000	189 600	747 200	926 000	80 000	248 400	93 200	2 457 200

Superficies extraites de l'étude de la SCET-International (1978, données de 1976)

Régions	Superficie (ha)									
	Forêt dense sèche (Forêt subhumide)			Forêt claire (Forêt sèche)		Savane	Palmerai e	Mangrov e	Forêt ricicole	Total
	Dense	Dégra dée	Trans ition	Dense	Dégradée					
Bolama	4 600	6 100		19 000	6 100	50 000	14 600	43 500	1 300	145 200
Biombo				100	900	11 800	2 800	24 800		40 400
Cacheu				12 800	39 000	56 500	71 400	115 100	2 250	297 050
Gabú			700	53 500	100 900	614 300	900		30 700	801 000
Quínara	21 900	10 100	500	32 300	28 400	80 100	2 400	29 300	3 000	208 000
Bafatá			8 100	159 200	161 000	126 500	7 000		14 700	476 500
Oio				147 700	64 500	141 100	12 700	7 400	22 800	396 200
Tombali	102 500	8 900	15 400	12 200	20 700	47 700	900	67 000	5 200	280 500
Total	129 000	25 100	24 700	436 800	421 500	1 128 000	112 700	287 100	79 950	2 644 850

Superficies extraites d'Atlanta Consul (1985 – données de 1982)

Types de forêts (surface en ha)	1978	1985
Mangroves	302.000	* 278.000
Forêt sub-humide dense		22.088
Forêt sub-humide moyennement dense		113.343
Forêt sub-humide	127.700	
Forêt sub-humide dégradée	25.100	
Forêt sub-humide de transition	24.700	
TOTAL FORET DENSE	177.500	135.431
Forêt dense sèche	442.600	
Forêt demi-sèche (dense et claire)	443.000	
Forêt demi-sèche dense		128.520
Forêt demi-sèche claire		716.439
TOTAL FORET SECHE	885.600	844.959
Forêt claire dégradée et savane	1.107.500	
Savane		739.549
Savane très claire		257.436
TOTAL SAVANE	1.107.500	996.985
Forêt rupicole	79.500	
Forêt sempervirente sub-tropicale		48.611
Forêt en régénération		4.298
Palmeraie	112.200	
TOTAL (hors palmeraies et mangroves)	2.250.100	2.030.284

* - non inventorié

Effectivement, 1978 et 1985-86 sont des dates de publication des travaux d'inventaires. La collecte des données sur le terrain remontent respectivement à 1976 pour la SCET et 1982 pour ATALANTA CONSULT.

Nous avons adopté la nomenclature officielle en vigueur, précédemment exposée: ainsi les forêts dites sub-humides sont des FORETS DENSES SECHES et forêts dites sèches ou demi-sèches sont des FORETS CLAIRES.

Pour les données de 1978, les résultats sont fournis par région; la légende retenue s'inspire de celle de la carte d'occupation du sol de la SCET, mais reprend la nomenclature officielle (Yangambi) reprise dans le tableau suivant.

Correspondances de végétation entre nomenclature officielle et la légende SCET de 1978

Nom Officielle	SCET
Forêt sèche dense	Forêt guinéenne sub-humide dense
Forêt sèche dégradée	Forêt guinéenne sub-humide dégradée
Forêt de transition	Forêt de transition
Forêt claire dense	Forêt sèche et demi-sèche dense
Forêt claire dégradée	Forêt sèche et demi-sèche dégradée
Savane	Forêt claire, forêt dégradée et savane boisée
Palmeraie	Palmeraie
Mangrove	Mangrove
Forêt ripicole	Forêt galerie

Pour l'interprétation, la distinction entre forêt sèche, forêt de transition et forêt claire s'est appuyé sur les cartes existantes.

Les plantations forestières proprement dites représentent un volume très insignifiant en Guinée-Bissau, à peu près 150 à 200 ha. Cependant, les plantations arborées c'est-à-dire comprenant des fruitiers, etc. dépassent largement les 2.000 ha, à cause de la dynamique de plantation des anacardiens destinés à l'exportation..

Potentialités d'utilisation des sols

On retiendra les ordres de grandeur suivant de l'usage potentiel des sols:

- Palmeraies et arboriculture fruitière 173.765 ha
- Cultures annuelles ou semi-permanentes sous palmeraies 87.490 ha
- Cultures annuelles ou semi-permanentes 341.795 ha
- Jachères associées aux cultures annuelles et Semi-permanentes (usage pastoral extensif) 622.105 ha
- Riziculture 281.285 ha
- Forêts de production et reboisements de production 466.110 ha
- Végétation naturelle à usage sylvo-pastoral extensif 1.378.750 ha

Ces données proviennent d'une compilation ou analyse comparative des données de la SCET de 1978 et d'ATALANTA Consult de 1985.

1.3 Analyse et traitement des données nationales

1.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

1.3.2 Estimation et prévision

Afin d'estimer la superficie forestière pour les années 1990, 2000, 2005 et 2010, nous avons consulté l'étude du SCET de 1976 et l'étude du CIRAD de 1990.

L'estimation et la prévision ont été effectuées après le reclassement.

1.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

En faisant un rapprochement entre les deux documents de référence (1976 et 1990), les résultats suivants ont été trouvés:

Classes nationales		1976	1990
Forêt dense sèche	Dense	129 000	90 400
	Dégradée	25 100	62 400
	Transition	24 700	20 000
TOTAL FORET DENSE		178 800	172 800
Forêt claire	Dense	436 800	189 600
	Dégradée	421 500	747 200
TOTAL FORET CLAIRE		858 300	936 800
Savane		1 128 000	926 000
Palmeraie		112 700	80 000
Mangrove		287 100	248 400
Forêt ripicole		79 950	93 200

Les catégories nationales peuvent donc être reclassées de la façon suivante:

Classe nationale	Catégorie FRA		
	Forêt	Autres terres boisées	Autres terres
Forêt Dense Sèche	100 %		
Forêt dense sèche dégradée	100 %		
Forêt dense sèche de transition	100 %		
Forêt Claire dense	100 %		
Forêt claire dégradée	100 %		
Savane*	74%	26%	
Palmeraie	100 %		
Mangrove	100 %		
Forêt ripicole	100 %		

*Sur la base du compte-rendu rédigé par l'Atlanta consul pour 1985, la catégorie Savane a été divisée en 74% de forêt et 26% d'autres terres boisées.

Classes FRA	1976 Surface en ha	1990 Surface en ha
Forêt	2 351 570	2 216 440
Autres terres boisées	270 720	222 240

Les données pour la catégorie Forêt pour l'année 1990 ont été estimées suite à un reclassement et sur la base des informations fournies par SCET-International (1976) et CIRAD-Forêt (1990).

Changement de la superficie forestière: 9 652 ha/ an

La même tendance a été prise en considération pour extrapoler le total de superficie forestière pour les années 2000, 2005 et 2010 tandis que les données de 1990 ont été tirées directement du document de référence de 1990.

La même opération a été faite pour les Autres terres boisées. Par contre la différence entre la superficie officielle du pays et la superficie totale donnée par les forêts, les autres terres boisées et les eaux intérieures a été enregistrée comme autre terre.

1.4 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt	2 216	2 120	2 072	2022
Autres terres boisées	293	241	236	230
Autres terres	303	451	504	560
...dont dotées de couvert d'arbres	ND	ND	ND	ND
Eaux intérieures	800	800	800	800
TOTAL	3 612	3 612	3 612	3 612

1.5 Commentaires au tableau T1

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt		
Autres terres boisées		
Autres terres		
Autres terres dotées de couvert d'arbres		
Eaux intérieures		

Autres commentaires généraux au tableau

Il convient de pondérer ces chiffres bruts car:

- Ils recouvrent des formations très disparates regroupées sous le terme de forêt;
- Ils ne tiennent pas compte du morcellement de la forêt, qui est très important en Guinée-Bissau. Il n'existe plus en Guinée-Bissau le grand massif forestier d'un seul tenant, si ce ne sont les savanes arborées (forêts

claires) de l'est du pays, très ouvertes, parcourues par les feux et le surpâturage;
 Ils manquent l'état de dégradation réel actuel du couvert végétal de Guinée-Bissau et son évolution. En effet, s'il est aisé de suivre la transformation définitive d'une formation forestière fermée en une terre de culture sans possibilité de régénération forestière (par exemple cas des forêts denses sèches), il est beaucoup plus difficile de quantifier à l'échelle du pays l'état de dégradation de plus en plus poussé des formations ouvertes. Après mise en culture, le sol est rendu à la jachère et à nouveau comptabilisé dans le domaine forestier.

Année prévue pour l'achèvement de l'inventaire national en cours/planifié, et/ou de l'enquête nationale par télédétection/cartographie	
Inventaire de terrain	
Enquête par télédétection/cartographie	

2 Tableau T2 – Régime de propriété et droits de gestion des forêts

2.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, collectivités, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
Particuliers (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
Entités et institutions commerciales privées (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations privées tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses privées, l'établissement d'enseignement, etc.
Collectivités locales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à un groupe de particuliers au sein d'une même collectivité, vivant à l'intérieur ou à proximité de la zone forestière en question. Les membres de la collectivité sont des co-proprétaires partageant les droits et devoirs exclusifs, et les bénéfices obtenus contribuent au développement de la collectivité.
Collectivités indigènes/tribales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant aux collectivités de populations indigènes ou tribales.
Autres formes de propriété	Autres formes de régimes de propriété ne rentrant pas dans les catégories précédentes. Sont également incluses les aires dont la propriété n'est pas définie ou est contestée.
Catégories liées au détenteur de droits de gestion des ressources forestières publiques	
Administration publique	L'administration publique (ou institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique) maintient les droits et les responsabilités de gestion dans les limites spécifiées par la loi.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Institutions privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non-lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'entre pas dans les catégories susmentionnées.

2.2 Données nationales

2.2.1 Sources des données

2.2.2 Classement et définitions

2.2.3 Données de base

En Guinée-Bissau jusqu'ici, l'Etat est propriétaire de toute la forêt et il loue les terres aux privés, mais c'est lui qu'enlève toutes les arbres. Après ça, les privés sont obligés, s'ils vont, de planter des arbres à leurs soit. En ce moment là, la nouvelle forêt leur appartient. Ce qu'on entraîne de faire pour la décentralisation dans la matière, est l'organisation de quelques périmètres ou forêts villageois sous la responsabilité et gestion des communautés. Mais il n'y a pas encore la formalité formelle réellement reconnu par l'Etat. Autre gestion déjà envisagée dans le pays, concerne les Aires Protégées, dont les actions de gestion sont coordonnées par le Bureau de Planification Côtier et Institut de Biodiversité des Aires Protégées, tous liés au Ministère de l'Agriculture et développement Rural.

2.3 Analyse et traitement des données nationales

2.3.1 Calibrage

2.3.2 Estimation et prévision

2.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

2.4 Données à insérer dans le tableau T2

Tableau 2a - Propriété des forêts

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Propriété publique	2 216	2 120	2 072
Propriété privée	0	0	0
...dont appartenant à des particuliers	0	0	0
...dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées	0	0	0
...dont appartenant à des collectivités locales	0	0	0
...dont appartenant à des collectivités indigènes /tribales	0	0	0
Autres formes de propriété	0	0	0
TOTAL	2 216	2 120	2 072

Est-ce que la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre sur laquelle ils se trouvent?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
En cas de réponse négative , veuillez décrire ci-dessous en quoi elles diffèrent:		
<p>Note : En Guinée-Bissau, les terres forestières sont allouées pour l'agriculture, mais cette transaction ne donne pas droit de approprier des arbres qui se trouvent a l'intérieur du périmètre. C'est que faut dire que l'état est obligé d'enlever progressivement les produits ligneux de valeur économique en laissant quelques arbres permettant le propriétaire de faire la culture.</p>		

Tableau 2b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Administration publique	ND	ND	ND
Particuliers	ND	ND	ND
Sociétés et institutions privées	ND	ND	ND
Collectivités	ND	ND	ND
ONGs	ND	ND	ND
TOTAL	2 216	2 120	2 072

2.5 Commentaires au tableau T2

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique		
Propriété privée		
Autres formes de propriété		
Droits de gestion		
Autres commentaires généraux au tableau		

3 Tableau T3 – Désignation et gestion des forêts

3.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Fonction désignée principale	La fonction principale ou objectif de gestion assignée par ordonnance juridique, décision documentée du propriétaire/administrateur, ou évidence fournie à travers des études documentées des pratiques de gestion forestière et utilisation habituelle.
Aires protégées	Aires spécialement affectées à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, dont la gestion a été envisagée par des moyens légaux ou autres moyens efficaces.
Catégories de fonctions désignées principales	
Production	Superficie forestière principalement affectée à la production de bois, de fibres, de bioénergie et/ou de produits forestiers non ligneux.
Protection du sol et de l'eau	Superficie forestière principalement affectée à la protection du sol et de l'eau.
Conservation de la biodiversité	Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
Services sociaux	Superficie forestière principalement affectée à la fourniture de services sociaux
Usages multiples	Superficie forestière principalement affectée à plus d'une fonction et pour laquelle aucune de ces fonctions ne peut être considérée comme étant la fonction dominante.
Autre	Superficie forestière principalement affectée à une fonction autre que la production, la protection, la conservation, les services sociaux ou les usages multiples.
Aucune fonction / fonction inconnue	Pas de fonction désignée spécifique ou fonction désignée inconnue.
Catégories spéciales de désignation et gestion	
Superficie de domaine forestier permanent (DFP)	Superficie forestière désignée à être maintenue comme forêt et qui ne peut pas être convertie à d'autres utilisations.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière se trouvant à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies, indépendamment des finalités pour lesquelles ces aires protégées ont été établies.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	À définir et documenter par le pays.
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Superficie forestière soumise à un plan d'aménagement à long-terme (dix ans ou plus) documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.

3.2 Données nationales

3.2.1 Sources des données

Pas de référence, les données ont été estimées par interviews et enquêtes et au regard de notre propre expérience.

3.2.2 Classement et définitions

Pas de classes nationales.

3.2.3 Données de base

Les estimations réalisées à dire d'expert sont intégrées directement dans le tableau final.

3.3 Analyse et traitement des données nationales

3.3.1 Calibrage

3.3.2 Estimation et prévision

3.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

3.4 Données à insérer dans le tableau T3

Tableau 3a – Fonction principale désignée

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Production	1 461	1 052	820	590
Protection du sol et de l'eau	242	242	242	242
Conservation de la biodiversité	463	756	940	1120
Services sociaux	50	70	70	70
Usages multiples	0	0	0	0
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	0	0	0	0
Aucune fonction / fonction inconnue	0	0	0	0
TOTAL	2 216	2 120	2 072	2022

Tableau 3b – Catégories spéciales de désignation et gestion

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Superficie de domaine forestier permanent	ND	ND	ND	ND
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	ND	10	12,54	ND
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾	0	0	0	ND
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	0	0	105	150

Commentaires au tableau T3

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Production		
Protection du sol et de l'eau		
Conservation de la biodiversité		
Services sociaux		
Usages multiples		

Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)		
Aucune fonction / fonction inconnue		
Superficie de domaine forestier permanent		
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées		
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾		
Superficie forestière avec un plan d'aménagement		

Autres commentaires généraux au tableau

4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts

4.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme / catégorie	Définition
Forêt naturellement régénérée	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle.
Espèce introduite	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se trouvant <u>en-dehors</u> de son aire de répartition naturelle (passée ou actuelle) et de dissémination potentielle (par ex. en-dehors de l'aire qu'elle occupe naturellement, ou pourrait occuper, sans introduction directe ou indirecte et ou intervention humaine).
Catégories de caractéristiques	
Forêt primaire	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Autre forêt naturellement régénérée	Forêt naturellement régénérée où les traces d'activité humaine sont clairement visibles.
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré.
Forêt plantée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Forêts plantées où les arbres plantés/semés sont à prédominance d'espèces introduites.
Catégories spécifiques	
Plantations d'hévéas	Superficie forestière présentant des plantations d'hévéas.
Mangroves	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation de mangroves.
Bambou	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation à prédominance de bambous.

4.2 Données nationales

4.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO, 2005. Evaluation des ressources forestières 2005		Surfaces plantées	1990 2000 2005	Source secondaire
FAO, 2007. The world's mangroves 1980-2005		Surfaces mangroves	1990 2000 2005	Source secondaire

4.2.2 Classement et définitions

Pas de classe nationale.

4.2.3 Données de base

Les données de base sont reprises à partir de l'évaluation FRA2005 au niveau des forêts plantées :

Superficie (1000 ha)		
1990	2000	2005
0,215	0,37	0,54

Le reste de la forêt est considérée comme étant « Autres forêts naturellement régénérées » selon FRA.

Il existe toutefois de la forêt primaire au Sud du Pays. Mais actuellement il n'y a pas des études/informations sur la surface.

Superficies mangroves : D'après le document FAO (2007), les superficies des mangroves sont les suivantes :

1990 : 248400 ha

2000 : 221 000 ha

2005 : 210 000 ha

Ces estimations sont basées sur les données de base issues de SCET de 1976 et l'étude du CIRAD de 1990 (cf chapitre 1.2.3.).

4.3 Analyse et traitement des données nationales

4.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

4.3.2 Estimation et prévision

Voir ci-dessus

4.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

La superficie des forêts plantées en 2010 est estimée par extrapolation à partir des données de base.

La superficie des mangroves en 2010 est estimée par extrapolation à partir des données de base.

4.4 Données à insérer dans le tableau T4

Tableau 4a

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire	ND	ND	ND	ND
Autres forêts naturellement régénérées	2 215,785	2 119,63	2 071,46	2 021,29
...dont d'espèces introduites	ND	ND	ND	ND
Forêt plantée	0,215	0,37	0,54	0,71
...dont d'espèces introduites	ND	ND	ND	ND
TOTAL	2 216	2 120	2 072	2022

Tableau 4b

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Plantations d'hévéas (forêt)	ND	ND	ND	ND
Mangroves (forêt et ATB)	248,4	221	210	199
Bambous (forêt et ATB)	ND	ND	ND	ND

4.5 Commentaires au tableau T4

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt primaire	Il existe de la forêt primaire au Sud du Pays. Mais actuellement il n'y a pas des études/informations sur la surface.	
Autre forêt naturellement régénérée		
Forêt plantée		
Plantations d'hévéas	Il existe des plantations d'hévéa mais les données quantitatives de surface ne sont pas disponibles.	
Mangroves		
Bambou	Il existe des bambous mais les données quantitatives de surface ne sont pas disponibles.	

Autres commentaires généraux au tableau

5 Tableau T5 – Établissement des forêts et reboisement

Les données sont trop partielles et insuffisantes pour compléter ce chapitre.

Catégories de FRA	Établissement de forêts annuel (hectares/an)			...dont d'espèces introduites (hectares/an)		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Boisement	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Reboisement	ND	ND	ND	ND	ND	ND
...dont sur des zones plantées précédemment	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Expansion naturelle de la forêt	ND	ND	ND	ND	ND	ND

6 Tableau T6 – Matériel sur pied

6.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Matériel sur pied	Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de X cm de diamètre à hauteur de poitrine (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus hauts). Inclut la tige à partir du sol ou la hauteur de la souche jusqu'à un diamètre de Y cm; peut également inclure les branches d'un diamètre minimal de W cm.
Matériel sur pied d'espèces commerciales	Matériel sur pied (voir définition précédente) d'espèces commerciales.

6.2 Données nationales

6.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
SCET INTERNATIONAL. 1978 Potentialités agricoles, forestières et pastorales – 3 volumes.		Matériel sur pied	1976	
ATLANTA CONSULT. 1985. Inventaire et classement des Forêts de Guinée-Bissau. 2 volumes.		Matériel sur pied, composition de matériel sur pied de les espèces le plus répandues	1982	
CIRAD forêt. 1992.		Matériel sur pied	1987 et 1990	

6.2.2 Classement et définitions

6.2.3 Données de base

DONNEES DU SCET INTERNATIONAL (1978, données de 1976)

Tableau Récapitulatif du Potentiel en Bois (Mangroves exclues)

Régions Administratives	Surface	Volume Total GB (m ³)	Volume Total GBC (m ³)	Volume Total GB/Ha (m ³)	Volume Total GBC/Ha (m ³)
Cacheu	19.350	2.357.750	725.850	12,2	3,8
Biombo	10.600	69.000	15.100	6,5	1,4
Oio	389.600	7.557.500	2.240.200	19,4	5,8
Bafatá	486.000	9.964.500	2.872.000	20,5	5,9
Gabú	813.700	7.478.000	1.683.000	9,2	2,1
Tombali	204.700	8.091.500	3.664.500	39,5	17,9
Buba	182.500	4.065.000	2.124.000	22,3	11,6
Bolama-Bijagós	69.300	1.547.000	754.500	39,4	10,9

Total Général	2.349.750	41.130.259	13.136.250	17,5	5,6
Total en tonnes	(x 0,7)	28.791.175	9.195.375	12,3	3,9

SOURCE: Potentialités Agricoles Forestières et Pastorales de la République de Guinée-Bissau – SCET International, 1978.

GBC=Gros Bois Commercialisable

GB=Gros Bois

Tableau Récapitulatif du Potentiel en Bois des Mangroves

Régions Administratives	Volume Total en m ³	Tonnage Total en tonnes	Possibilité Théorique Annuelle	
			en m ³	en tonnes
Cacheu	5.369.000	3.758.300	53.690	37.853
Biombo	1.473.000	1.031.000	14.730	10.311
Oio	418.000	292.600	4.180	2.926
Bafatá	---	---	---	---
Gabú	---	---	---	---
Tombali	3/360.000	2.352.000	33.600	23.520
Buba	1.286.000	900.200	12.860	9.002
Bolama-Bijagós	2.294.000	1.605.800	22.490	16.058
Total	14.200.000	9.939.900	142.000	99.670

SOURCE: Potentialités Agricoles Forestières et Pastorales de la République de Guinée-Bissau – SCET International, 1978.

Superficie et volumes par types de forêts

Types des Forêts	Superficie (ha)	Volume Total (m ³ /ha)	Volume Total (m ³)	Total Bois de Sciage (m ³)
Forêt subhumide dense	22.088	99,482	2.197.408	689.274
Forêt moyennement dense	113 343	36,39	4 124 438	1 382023
Forêt demi-sèche dense	128.520	42,741	5.493.107	1.815.845
Forêt demi-sèche claire	716.439	25,942	18.585.881	11.421.884
Savane boisée	739.549	22,069	16.321.481	2.984.066
Savane très claire	257.436	3,183	819.421	374.210
Forêt semi- Subtropicale	48.611	17,584	854.790	118.365
Forêt en régénération	4.298	5,415	23.277	5.990
Total	2.030.284	23.792	48.419 177	18.791.657

SOURCE: Inventaire et classement des forêts de Guinée-Bissau. ATLANTA Consults. – Hamburg, 1985.

D'après l'étude réalisée par Atlanta Consult, et publiée en 1985 avec des données de 1982, les valeurs caractéristiques moyennes des forêts de Guinée-Bissau s'établissent de la manière suivante:

- Surface totale de sols boisés - 2.030.284 ha 2/
- Réserve totale de bois sur pied - 48.419 177 m³/ha
- Réserve de bois sur pied par hectare - 23,792 m³
- Nombre des arbres par hectare - 82
- Diamètre de l'arbre de surface terrière moyenne - 29,12 cm
- Réserve totale de bois de sciage - 18.791.652 m³

- Réserve totale de bois de sciage par hectare - 9,255 m³
- Accroissement moyenne annuelle par hectare - 0,265 m³
- Accroissement totale annuelle - 539.278 m³

ESPECES DE MAJEURES VOLUME AUJOURD’HUI NON UTILISÉES 1/

Nom Scientifique	Nom Commun	Volume total m ³
<i>Dalium guineense</i>	Pau veludo	5.837.400
<i>Spondias mobin</i>	Mandiple	2.129.900
<i>Parkia biglobosa</i>	Faroba	1.914.100
<i>Parinari excelsa</i>	Mampataz	1.625.200
La Lodje 2/	La Lodje	1.047.400
<i>Sphathodea campanulata</i>		1.031.800
<i>Anysophyla laurina</i>		724.500
<i>Cassia sibériana</i>	Canavistra	710.900
Saba et Landolphia	Binhale	703.200
<i>Bombax costatum</i>	Poilao-foro	607.700
Total		16.332.100

1/. Hors mangroves et palmeraies

2/. Non scientifique inconnu. Il peut s’agir d’arbuste.

SOURCE: Inventaire et classements des forêts de Guinée-Bissau. ATLANTA Consults – Hamburg, 1985

VOLUME SUR PIED DE BOIS ROND INDUSTRIEL (DÉRIVÉ DES DONNÉES D’INVENTAIRE) Volume des essences aujourd’hui utilisées commercialement

Nom scientifique	Volume en 1.000 m ³ (x)
<i>Daniella oliveiri</i>	3.327,3
<i>Pterocarpus erinaceus</i>	3.071,7
<i>Prosopis africana</i> (1)	1.929,3
<i>Chlorophora regia</i>	1.170,9
<i>Khaya senegalensis</i>	1.012,2
<i>Afzelia africana</i>	811,6
<i>Ceiba pentandra</i>	654,2
<i>Antiaris africana</i>	637,8
<i>Erythrophleum guinensis</i>	224,7
Total	12.839,7

Source: ATLANTA CONSULT in H. Bianchi (1986)

X/. Hors mangroves et palmeraies

1/. Seulement pour charbon de bois

Les 10 espèces arborées les plus répandues sont :

Nom Scientifique	Nom Commun	Volume total m ³ (1982)	%
<i>Dalium guineense</i>	Pau veludo	5.837.400	12
<i>Daniella oliveiri</i>	Encens, Santan ou Faro	3.327.300	7
<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Vène, Palissandre Sénégal	3.071.700	6
<i>Spondias mobin</i>	Mandiple	2.129.900	4
<i>Prosopis africana</i>	Ir, pau carvao	1.929.300	4
<i>Parkia biglobosa</i>	Faroba	1.914.100	4
<i>Parinari excelsa</i>	Mampataz	1.625.200	3
<i>Chlorophora regia</i>	Pau- bicho-preto	1.170.900	2
Inconnu	La Lodje	1.047.400	2

<i>Spathodea campanulata</i>	Tulipier du Gabon	1.031.800	2
Total des 10 espèces les plus répandues		23 085 000	48
Espèces résiduelles		25.219.487	52
Volume Total des surfaces boisées		48.304.487	100

Le volume total des surfaces boisées selon Atlanta Consult est de 48.304.487 m³, donc les espèces résiduelles représentent 25.219.487 m³.

6.3 Analyse et traitement des données nationales

6.3.1 Calibrage

6.3.2 Estimation et prévision

VOLUME DU MATÉRIEL SUR PIED

Il y a lieu de signaler que deux évaluations ont lieu en Guinée-Bissau:

- Potentialités agricoles, forestières et pastorales – 3 vol. – 1978 – SCET-International;
- Inventaire et classement des Forêts de Guinée-Bissau – 2 vol. 1985 – Atlanta Consult.

Ces deux projets ont fourni une cartographie de l'ensemble du territoire qu'il conviendrait d'actualiser en utilisant des outils permettant une révision rapide. Ils ont donné lieu aux documents cartographiques suivants:

- Carte d'occupation des sols au 1/200.000 en 2 coupures est et ouest;
- Carte de vocation des sols au 1/200.000 en 2 coupures est et ouest;
- Carte forestière au 1/500.000;
- Carte des infrastructures au 1/500.000;
- Carte des actions prioritaires au 1/500.000.

(Ces cartes ont été réalisées à partir de l'exploitation de photographies au 1/100.000 prises en janvier 1976 par l'Institut Géographique National; elles constituent de très bons documents sur l'occupation des sols, mais d'importants changements ont été observés depuis 1976).

- Carte d'utilisation du sol au 1/100.000 en 37 coupures;
- Carte des formations végétales au 1/100.000 en 37 coupures;

(Ces dernières cartes résultent de l'interprétation de données satellitaires LANDSAT MSS (résolution 80 m environ) et d'un échantillonnage de photographies aériennes (950 stéréoscopiques qui ont été prises par les experts lors de survols systématiques de certaines régions en 1982. Bien que plus récents, ces documents présentent l'inconvénient d'être édités en 37 coupures.

Les informations du SCET 1978 sur les mangroves et les informations de l'Atlanta consul 1985 sur les autres formations forestières ont été prises en considération pour estimer le volume des trois années de référence. En groupant ces deux séries d'informations, nous avons obtenu ce qui suit:

Types des Forêts	Superficie (ha)	(m3/ha)	Volume total	Classe FRA
Forêt subhumide dense	22 088	99, 48	2 197 358	Forêt
Forêt moyennement dense	113 343	36, 39	4 124 438	Forêt
Forêt demi-sèche dense	128 520	42, 74	5 492 945	Forêt
Forêt demi-sèche claire	716 439	25, 94	18 585 861	Forêt
Savane boisée	739 549	22, 07	16 321 107	Forêt
Savane très claire	257 436	3, 18	819 419	Autres terres boisées
Forêt semp. Subtropicale	48 611	17, 58	854 776	Forêt
Forêt en régénération	4 298	5, 42	23 274	Forêt
Mangrove	278 000	51, 08	14 200 000	Forêt
Total	2 308 284		62 619 177	

De plus, en excluant la catégorie « Savane très claire » des calculs sur le volume moyen par hectare, étant donné que nous l'avons reclassée comme autres terres boisées, nous avons obtenu les résultats suivants:

- matériel sur pied par hectares de forêt : 30,13 m3/ha
- matériel sur pied par hectares d'autre terre boisée: 3,18 m3/ha

Ces deux valeurs sont admises comme constantes et multipliées par les superficies de forêt et d'autres terres boisées ainsi qu'indiquées dans T1. On aura ainsi un volume total pour les années 1990, 2000, 2005 et 2010.

Pour pouvoir estimer la composition de la forêt pour les années 1990, 2000 et 2005, on peut prendre en compte les pourcentages déjà indiqués et les appliquer au volume du tableau 6a. Le volume de forêt restant est enregistré sous la catégorie "espèces résiduelles".

6.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Classes nationales	Catégories FRA
	Matériel sur pied
Volume total	100%

6.4 Données à insérer dans le tableau T6

Tableau 6a – Matériel sur pied

Catégorie de FRA 2010	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Total matériel sur pied	67	64	62	61	0,93	0,77	0,75	0,73
... dont conifères	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
... dont feuillus	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Matériel sur pied d'espèces	23	22	21	21	0,13	0,11	0,11	0,10

commerciales								
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Tableau 6b – Matériel sur pied: les dix espèces les plus répandues

Catégorie de FRA 2010 / Nom de l'espèce			Matériel sur pied dans la forêt (millions de mètres cubes)		
Position	Nom scientifique	Nom commun	1990	2000	2005
1 ^{ère}	<i>Dalium guineense</i>	Pau veludo	6,17	5,90	5,77
2 ^{ème}	<i>Daniella oliveiri</i>	Encens, Santan ou Faro	3,60	3,44	3,37
3 ^{ème}	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Vène, Palissandre Sénégal	3,09	2,95	2,88
4 ^{ème}	<i>Spondias mobin</i>	Mandiple	2,06	1,97	1,92
5 ^{ème}	<i>Prosopis africana</i>	Ir, pau carvao	2,06	1,97	1,92
6 ^{ème}	<i>Parkia biglobosa</i>	Faroba	2,06	1,97	1,92
7 ^{ème}	<i>Parinari excelsa</i>	Mampataz	1,54	1,48	1,44
8 ^{ème}	<i>Chlorophora regia</i>	Pau- bicho-preto	1,03	0,98	0,96
9 ^{ème}	Inconnu	(la Lodje)	1,03	0,98	0,96
10 ^{ème}	<i>Spathodea arborea</i>	Tulipier du Gabon	1,03	0,98	0,96
Restantes			27,33	27,38	25,9
TOTAL			51	50	48

1) Note: La position se rapporte au degré d'importance en termes de matériel sur pied. Par ex. la 1^{ère} position correspondra à l'espèce ayant le volume sur pied le plus élevé. L'an 2000 est l'année de référence à utiliser pour définir la liste des espèces et la position de chaque espèce.

Tableau 6c – Spécifications des valeurs-seuil

Rubrique	Valeur	Information complémentaire
Diamètre minimal (cm) à hauteur de poitrine ¹ d'arbres inclus dans le matériel sur pied (X)		
Diamètre minimal (cm) de la cime pour calculer le matériel sur pied (Y)		
Diamètre minimal (cm) des branches incluses dans le matériel sur pied (W)		
Le volume est calculé « au-dessus du terrain » (AT) ou « au-dessous de la souche » (AS)		

6.5 Commentaires au tableau T6

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Total matériel sur pied		
Matériel sur pied de feuillus/conifères		
Matériel sur pied d'espèces commerciales		

¹ Le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) se rapporte au diamètre sur écorce mesuré à une hauteur de 1,30 m au-dessus du sol ou de 30 cm au-dessus des contreforts, si ceux-ci ont une hauteur supérieure à un mètre.

Les dix espèces les plus répandues		
Autres commentaires généraux au tableau		

7 Tableau T7 – Biomasse

7.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Biomasse aérienne	Toute biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Biomasse souterraine	Toute biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Bois mort	Toute biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort inclut le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays

7.2 Données nationales

7.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO 2008 Lignes directrices des rapports nationaux pour FRA2010		Valeurs par défaut		

7.2.2 Classement et définitions

Pas de classes nationales

7.2.3 Données de base

Les données nationales n'existent pas concernant la biomasse, alors nous avons utilisé la méthode décrite dans les directives de la FAO (2008) pour l'établissement des rapports nationaux. Succinctement, il s'agit de calculer les différentes biomasses de la façon suivante :

1) Biomasse aérienne (tonnes) = Matériel sur pied (volume sur écorce en m³) x BCEF
Avec le BCEF (facteur d'expansion et de conversion de la biomasse) de 2,8 pour les forêts humides tropicales ayant un volume à l'hectare compris entre 21 et 40 m³/ha d'après l'annexe 5.4 des lignes directrice de la FAO (2008).

2) Biomasse souterraine (tonnes) = Biomasse aérienne (tonnes) x ratio racine/tige (ratio d'une valeur de 0,20 pour les forêts primaires tropicales humides selon l'annexe 5, tab 5.3. des Directives de la FAO)

3) Biomasse de bois mort (tonnes) : les données ne sont pas disponibles.

7.3 Analyse et traitement des données nationales

7.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

7.3.2 Estimation et prévision

7.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

7.4 Données à insérer dans le tableau T7

Catégorie de FRA 2010	Biomasse (millions de tonnes métriques de poids anhydre)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Biomasse aérienne	187	179	175	171	2,6	2,1	2,1	2,0
Biomasse souterraine	37	36	35	34	0,5	0,4	0,4	0,4
Bois mort	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
TOTAL	224	215	210	205	3,1	2,5	2,5	2,5

7.5 Commentaires au tableau T7

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Biomasse aérienne		
Biomasse souterraine		
Bois mort		
Autres commentaires généraux au tableau		

8 Tableau T8 – Stock de carbone

8.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Carbone dans la biomasse aérienne	Carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Carbone dans la biomasse souterraine	Carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de deux mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Carbone dans le bois mort	Carbone présent dans toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à dix cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays.
Carbone dans la litière	Carbone présent dans toute la biomasse non vivante dont le diamètre est inférieur au diamètre minimal pour le bois mort (par ex. dix cm), gisant à différents stades de décomposition au-dessus du sol minéral ou organique.
Carbone dans le sol	Carbone organique présent dans les sols minéraux et organiques (y compris les tourbières) jusqu'à une profondeur spécifique indiquée par le pays et appliquée de façon cohérente à travers toutes les séries chronologiques.

8.2 Données nationales

8.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO 2008 Lignes directrices des rapports nationaux pour FRA2010		Valeurs par défaut		

8.2.2 Classement et définitions

Pas de classe nationale

8.2.3 Données de base

En l'absence de données nationales concernant le stock de carbone, nous avons utilisée la méthodologie préconisée dans les directives de la FAO ; il s'agit de multiplier la valeur par défaut du GIEC relative à la teneur en Carbone (valeur de 0,47 communiquée par les directives de la FAO) par les différents types de biomasse pour les années de référence :

Carbone dans la biomasse aérienne = Biomasse au-dessus du sol x 0,47

Carbone dans la biomasse souterraine = Biomasse souterraine x 0,47

Carbone dans le bois mort = valeur pas disponible

Carbone dans la litière : Superficie forestière (selon tableau T1) x 2,1/1000

Avec 2,1 étant la valeur par défaut pour la litière sous un climat tropical (annexe 5.9 des directives de la FAO)

Carbone dans le sol : Superficie forestière (selon T1) x 47/1000

Avec 65 étant la valeur par défaut pour les sols tropicaux humides à faible activité d'argiles sous un climat tropical (annexe 5.10 des directives de la FAO)

8.3 Analyse et traitement des données nationales

8.3.1 Calibrage

8.3.2 Estimation et prévision

8.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

8.4 Données à insérer dans le tableau T8

Catégorie de FRA 2010	Carbone (Millions de tonnes métriques)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Carbone dans la biomasse aérienne	88	84	82	80	1,2	1,0	1,0	1,0
Carbone dans la biomasse souterraine	18	17	16	16	0,2	0,2	0,2	0,2
<i>Sous-total: Carbone dans la biomasse vivante</i>	105	101	99	96	1,4	1,2	1,2	1,2
Carbone dans le bois mort	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Carbone dans la litière	4,65	4,45	4,35	4,25	ND	ND	ND	ND
<i>Sous-total: Carbone dans le bois mort et la litière</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Carbone dans le sol	104	100	97	95	13,8	11,3	11,1	10,8
TOTAL	214	205	200	195	15,2	12,5	12,3	12,0

Profondeur du sol (cm) utilisée pour estimer le carbone dans le sol	30
---	----

8.5 Commentaires au tableau T8

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Carbone dans la biomasse aérienne		
Carbone dans la biomasse souterraine		

Carbone dans le bois mort		
Carbone dans la litière		
Carbone dans le sol		
Autres commentaires généraux au tableau		

9 Tableau T9 – Incendies de forêt

Pas de données disponibles.

10 Tableau T10 – Autres perturbations influençant la santé et vitalité des forêts

Pas de données disponibles

11 Tableau T11 – Extraction de bois et valeur du bois extrait

11.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois rond extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et de services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois extrait pour la production d'énergie, que ce soit pour usage industriel, commercial ou domestique.

11.2 Données nationales

11.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapports de la DGFF			1986 à 2005	

11.2.2 Classement et définitions

11.2.3 Données de base

Bois industriel (en 1000 m3 sous écorce) :

Année	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95
Vol.	12.811	13.768	22.359	17.905	12.887	21.991	11.095	9.191	15.629	16.983

Année	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05
Vol.	8.343	8.845	2.976	3.923	4.511	8.450	9.129	7.725	4.740	3.038

Année	06	07	08
Vol.	6.500	10.537	1.910

Ces volumes sont les volumes sous écorce annuellement exploités et contrôlés par le Service Forestier.

Les données concernant le bois de feu sont les suivantes (en tonnes) :

1990	2000	2005
30000	45000	48000

Il n'existe pas de données concernant la valeur du bois extrait.

11.3 Analyse et traitement des données nationales

11.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

11.3.2 Estimation et prévision

Bois industriel : Les moyennes ont été réalisées sur 5 années consécutives pour les années de référence. Dans la mesure où il s'agit des volumes sous écorce, un facteur de conversion a été utilisé (1,15).

Les données de bois de feu ont dû être convertie en m³ par l'application du facteur de conversion 1m³=0,725 tonne (voir les directives du FRA2010, annexe 4) pour les bois de feu.

11.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

11.4 Données à insérer dans le tableau T11

Catégorie de FRA 2010	Extraction de bois industriel			Extraction de bois de feu		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Volume total (1000 m ³ sur écorce)	19,83451	6,66747	7,4842	21,75	32,625	34,8
... dont provenant de la forêt	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Valeur unitaire (monnaie nationale / m ³ sur écorce)	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Valeur totale (1000 monnaie nationale)	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

Obs : Bois officiellement autorisée et exploitée clandestine. Le bois de feu est confondu entre charbon et bois de feu

	1990	2000	2005
Nom de la monnaie nationale	Peso	FCFA	FCFA

11.5 Commentaires au tableau T11

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Volume total de bois industriel	Les prix de taxes ne sont pas les mêmes, alors que le volume est ensemble de toutes les espèces coupées/an.	
Volume total de bois de feu	Dans le volume de bois de feu est inclus bois de charbon.	
Valeur unitaire		
Total value		
Autres commentaires généraux au tableau		

12 Tableau T12 – Extraction de produits forestiers non ligneux et valeur des PFNL extraits

Données non disponibles.

12.1 Données à insérer dans le tableau T12

Place	Nom du produit	Espèce principale	Unité	PFNL extraits 2005		Catégorie de PFNL
				Quantité	Valeur (1000 monnaie nationale)	
1 ^{er}	Huile de palme	Elaeis guineense	Lit.	ND	ND	1
2 ^{ème}	Cabaceira	Adansonia digitata	kilo	ND	ND	1
3 ^{ème}	Veludo	Dialium guineense	kilo	ND	ND	1
4 ^{ème}	Fole elefante	Saba senegalensis	kilo	ND	ND	1
5 ^{ème}	Fole	Landophya eudol.	kilo	ND	ND	1
6 ^{ème}	Miel		Lit.	ND	ND	11
7 ^{ème}	Farraba	Parkia biglobosa	kilo	ND	ND	1
8 ^{ème}	Mandiple	Spondian mombin	kilo	ND	ND	1
9 ^{ème}	Mantampa de Sera		Ton.	ND	ND	5
10 ^{ème}	Cibe	Borassus aethipium	unité	ND	ND	5
Tous les autres produits végétaux						
Tous les autres produits animaux						
TOTAL						

	2005
Nom de la monnaie nationale	FCFA

13 Tableau T13 – Emploi

Pas de données disponibles

14 Tableau T14 – Cadre politique et juridique (GUINEE BISSAU)

14.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Politique forestière	L'ensemble des orientations et des principes d'actions adoptés par les autorités publiques en harmonie avec les politiques nationales socioéconomiques et environnementales dans un pays donné et destinés à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la conservation de la forêt et des arbres au bénéfice de la société.
Déclaration de politique forestière	Le document décrivant les objectifs, les priorités et les mesures d'application de la politique forestière.
Programme forestier national	Expression générique désignant un large éventail d'approches pour la formulation, la planification et la mise en œuvre de politiques forestières aux niveaux national et sous-national. Le programme forestier national désigne le cadre et les orientations pour le développement du secteur forestier dans les pays qui en prennent l'initiative à travers la consultation et la participation de toutes les parties prenantes et en accord avec les politiques d'autres secteurs et les politiques internationales.
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt	Ensemble de règles décrétées par l'autorité législative d'un pays réglementant l'accès aux ressources forestières ainsi que leur gestion, conservation et utilisation.

14.2 Données à insérer dans le tableau T14

Indiquer l'existence des éléments suivants: (2008)		
Déclaration de politique forestière de portée nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
	<input type="checkbox"/> Non	
Si OUI, indiquer :	Année de l'approbation : 1992	
	Référence du document : Lettre Politique Développement Agricole	
Programme forestier national (pfn)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
	<input type="checkbox"/> Non	
Si OUI, indiquer:	Dénomination du pfn dans le pays Plan Directeur Forestier national (PDFN)	
	Année de démarrage 1992	
	Statut actuel	<input type="checkbox"/> En cours de formulation
		<input type="checkbox"/> En cours d'application
		<input checked="" type="checkbox"/> En révision
<input type="checkbox"/> Processus temporairement suspendu		
Référence du document ou site web		
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, il existe une loi forestière spécifique	
	<input type="checkbox"/> Oui, mais les règles sur la forêt sont incorporées dans une autre législation (plus générale)	
	<input type="checkbox"/> Non, les questions forestières ne sont pas réglementées par la législation nationale	

Si OUI, indiquer:	Année de l'adoption	1991
	Année du dernier amendement	2000 (sans adoption officiel encore)
	Référence du document	4-A/91 – Décret - Loi avec les régulations de mise en œuvre 26 et 27/91

En cas de responsabilité décentralisée dans l'élaboration de la politique et/ou législation forestière, indiquer l'existence des éléments suivants et expliquer, dans les commentaires relatifs au tableau, la façon dont la responsabilité est organisée dans votre pays lors de l'élaboration décentralisée de la politique et/ou législation forestière.

4. Déclarations décentralisées de politique forestière	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
Dans l’AFFIRMATIVE, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant adopté des déclarations de politique forestière		
5. Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
Si OUI, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant des lois sur les forêts		

14.3 Commentaires au tableau T14

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Déclaration de politique forestière de portée nationale	C'est contemplé dans la loi forestière la gestion forestière décentralisée à la faveur des communautés rurales.
Programme forestier national (pfn)	Il existe un plan Directeur forestier national élaboré en 1992 et révisé avec leurs plans d'actions, mais actuellement il est désactualisé. La Guinée est récemment devenu un partenaire du mécanisme du pfn.
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	Il existe une loi forestière et deux principaux décrets d'applications ainsi qu'un décret relatif à la faune. Il est envisagé dans un futur proche l'élaboration de Code forestier national avec l'appui du financement du BAD.
Déclarations décentralisées de politique forestière	Pour information, la gestion des Aires protégées est assurée par des ONG qui sont appuyés par UICN.
Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	La gestion par les ONG des aires protégées fait l'objet de décrets lois spécifiques.

Autres commentaires généraux au tableau

--

15 Tableau T15 – Cadre institutionnel

15.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Ministre responsable de l'élaboration de politiques forestières	Ministre détenant la responsabilité principale sur les questions forestières et la formulation de la politique forestière.
Directeur des forêts	Le Directeur des forêts – ou chef de l'administration forestière - est le fonctionnaire en charge de l'application du mandat de l'administration publique relatif aux forêts.
Degré de subordination	Nombre de degrés hiérarchiques administratifs entre le Directeur des forêts et le Ministre.
Diplôme universitaire	Titre obtenu auprès d'une université après au moins trois ans d'études post-secondaires.

15.2 Données à insérer dans le tableau T15

Tableau 15a

Catégories de FRA	2008	
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières: donner le titre complet	Ministère du Développement Rural	
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	X	1 ^{er} degré de subordination par rapport au Ministre
		2 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
		3 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
		4 ^{ème} degré, ou degré plus bas, de subordination par rapport au Ministre
Autres organismes forestiers publics au niveau national		
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	Direction General des Forets et faune et Ministère de Justice	

Tableau 15b – Ressources humaines

Catégories de FRA	Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Effectifs totaux	292	11	284	14	263	11
...dont possédant un diplôme universitaire ou équivalent	83	6	100	14	82	9

- Note: Sont incluses les ressources humaines au sein des institutions forestières publiques à l'échelle sous-nationale
- Sont exclues les personnes travaillant dans des entreprises de l'État, dans l'enseignement et la recherche ainsi que les travailleurs saisonniers/temporaires.

15.3 Commentaires au table T15

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières	Ministère du développement Rural	
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	1 ^{er} degré	Subordination direct
Autres organismes forestiers publics au niveau national		
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	Direction General des Forets et faune et Ministère de Justice.	
Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques		

Autres commentaires généraux au tableau

Les ressources humains dites « non effectifs », sont des cadres nouveaux arrivés et personnels recrutés par la DGFF et n ayant pas encore encadrés au budget général d'état, mais sont payes par la Direction General des Forets et Faune, à travers des fonds provenant des recettes.
Ces ressources concernent les effectifs suivants (inclus dans le tableau T15b ci-dessus) :

Catégories de FRA	Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Non Effectifs totaux	74	14	54	12	76	12
...dont possédant un diplôme universitaire ou équivalent	31	5	13	4	20	5

16 Tableau T16 – Formation et recherche

16.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Education forestière	Programme d'enseignement post secondaire centré sur la forêt et sujets associés
Doctorat	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée totale d'études d'environ huit ans.
Master ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de cinq ans.
Licence ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de trois ans. .
Diplôme ou Brevet de technicien	Qualification délivrée par un établissement technique d'enseignement supérieur consistant en un ou trois ans d'enseignement post-secondaire.
Centres de recherche forestière financés par des fonds publics	Centres de recherche réalisant principalement des programmes de recherche sur les questions forestières. Le financement de ces centres est fait principalement sur fonds publics ou à travers d'institutions publiques.

16.2 Données nationales

16.2.1 Sources des données

16.2.2 Données de base

- Le pays n'a pas aucune école ou centre de formation en matière forestier.
- Les cadres sont tous formés à l'étranger.
- Tous les cadres sont des Ingénieurs Supérieurs et Techniciens Moyens

16.3 Analyse et traitement des données nationales

16.3.1 Estimation et prévision

16.4 Données à insérer dans le tableau T16

Catégories de FRA	Nombre de diplômés ¹ en éducation relative à la forêt					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Master en sciences forestières ou équivalent	0	0	0	0	0	0
Licence en sciences forestières ou équivalent	0	0	0	0	0	0
Diplôme / Brevet de technicien forestier	0	0	0	0	0	0
Catégories de FRA	Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics ²					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Doctorat	0	0	0	0	0	0
Master ou équivalent	0	0	0	0	0	0
Licence ou équivalent	0	0	0	0	0	0

16.5 Commentaires au tableau T16

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Nombre annuel de diplômés dans le pays	0	0
Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics	0	0

Autres commentaires généraux au tableau
<ul style="list-style-type: none"> - Le pays n'a pas aucune école ou centre de formation en matière forestier. - Les cadres sont tous formés à l'étranger. - Tous les cadres sont des Ingénieurs Supérieurs, Techniciens Moyens et Professionnels

17 Tableau T17 – Recouvrement des recettes publiques et dépenses

17.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Recettes forestières	Toute recette de l'État perçue sur la production intérieure (domestique) et le commerce de produits et de services forestiers. À ces fins, sont inclus dans les produits forestiers: le bois rond, le bois scié, les panneaux en bois, les pâtes et papiers, et les PFNL. Pour autant que possible, cette catégorie doit inclure les recettes perçues par tous les niveaux de l'État (c'est-à-dire niveau central, régional/provincial et municipal) mais doit exclure les bénéfices des entreprises commerciales publiques
Dépenses publiques	Toute dépense de l'État en faveur d'activités relatives aux forêts (définies par la suite).
Dépenses opérationnelles (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur d'organismes publics exclusivement engagés dans le secteur forestier. Lorsque l'administration forestière fait partie d'un organisme public plus grand (par ex. département ou ministère), seulement la composante du secteur forestier des dépenses totales de l'organisme en question est incluse. Pour autant que possible, sont également incluses les autres institutions (par ex. de recherche, de formation ou de commercialisation) exclusivement engagées dans le secteur forestier, mais sont exclues les dépenses des entreprises commerciales publiques.
Paiements de transferts (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur de mesures directes (transferts) d'incitation financière versée à des organismes non gouvernementaux et du secteur privé, à des collectivités, des entreprises ou des particuliers œuvrant dans le secteur forestier pour la mise en œuvre d'activités relatives aux forêts.
Financement interne	Dépenses publiques financées grâce à des ressources financières publiques d'origine interne (domestique), y compris: les recettes forestières retenues, les fonds associés aux forêts et les allocations du budget national (par ex. de sources de revenus publics de secteurs non forestiers).
Financement externe	Dépenses publiques financées grâce à des allocations et prêts de donateurs, d'organisations non gouvernementales, d'organismes internationaux pour le financement et d'organisations internationales lorsque ces fonds sont canalisés à travers des institutions nationales publiques.

17.2 Données nationales

17.2.1 Sources des données

Référence des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Service de l'administration et financier de la Direction générale des Forêts et Faune.			Rapports annuels de 2000-2008	

17.2.2 Classement et définitions

17.2.3 Données de base

Les données sont intégrées directement dans les tableaux finaux.

17.3 Analyse et traitement des données nationales

17.3.1 Calibrage

17.3.2 Estimation et prévision

17.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

17.4 Données à insérer dans le tableau T17

Tableau 17a – Recettes forestières

Catégories de FRA	Recettes (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005
Recettes forestières	145 033	63 609

Tableau 17b – Dépenses publiques dans le secteur forestier par source de financement

Catégories de FRA	Financement interne (1000 en monnaie nationale)		Financement externe (1000 en monnaie nationale)		Total (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005
Dépenses opérationnelles	87 020	38 166	58 013	25 444	145 033	63 609
Paiements de transferts	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total dépenses publiques						
Si les paiements de transferts sont destinés à la gestion et la conservation des forêts, indiquer pour quels objectifs spécifiques ils ont été effectués - Cocher toutes les cases applicables.	X	Reboisement				
	X	Boisement				
		Inventaire forestier et/ou plan d'aménagement				
	X	Conservation de la biodiversité de la forêt				
		Protection du sol et de l'eau				
	X	Amélioration des peuplements forestiers				
	X	Établissement ou préservation des aires protégées				
	X	Autre, indiqué ci-dessous				
- Fiscalisation et contrôles forestières - Sensibilisation de la population rurale sur gestion durable des ressources naturelles.						

17.5 Commentaires au tableau T17

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Recettes forestières	Les chiffres totalisant recettes des années indiquées sont très inférieures à ce que devrait être la réalité, à cause de l'incapacité de la Direction des Forêts et Faune d'exécuter l'action de fiscalisation.	La DGFF bénéficie et fonctionne seulement avec 60% de fonds de ces recettes et les 40% restants sont versés au trésor public et retournent aux régions, selon la norme établie. Et il y a un règlement (loi) de ce fond.

Dépenses opérationnelles	Les opérationnels initialement prévues de cette loi, c'était de faire le reboisement et des actions de protection forestière.	
Paiements de transferts		

Autres commentaires généraux au tableau